



Animer le dialogue social au MAA

Éléments de contexte :

Dans le cadre des instances organisées au sein du MAA, les directeurs, les directeurs-adjoints, SG, chefs de services de DRAAF, de DDI, les chefs de services et chefs de bureaux en AC, les directeurs et SG d'EPLEFPA, sont amenés à animer le dialogue social. Pour les accompagner dans ces missions, le ministère propose depuis 2021 des formations adaptées au contexte du MAA.

Objectifs :

- 1- Comprendre les enjeux du dialogue social dans la fonction publique et au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- 2- Maîtriser les mécanismes et la dynamique de la négociation collective
- 3- Connaître les droits et devoirs de chacun (syndicat, agent, encadrant)
- 4- Établir sa stratégie, définir ses tactiques de négociation, adapter la méthode de négociation
- 5- Développer des pratiques de négociation et de concertation constructive
- 6- Utiliser les techniques de résolutions de conflits et être en capacité de sortir de situation de blocage.

Public concerné :

Cadres A et A+, amenés à animer des instances de dialogue social au sein du ministère de l'agriculture: en AC, en DRAAF, en DAAF, en DDI, en EPLEFPA, chez des opérateurs du MAA.

Contenu proposé :

- **Contexte réglementaire: instances, acteurs**
- **Enjeux du dialogue social**
- **Mécanismes de la négociation collective**
- **Stratégie, tactique, méthode de négociation**
- **Concertation constructive**
- **Gestion des conflits**

Méthode:

- Apports réglementaires et théoriques
- Partage d'expériences
- Mises en situation

Intervenants :

Prestataire spécialisé, expérimenté dans le dialogue social

Dates :

7 sessions prévues (février, mars, avril, mai, octobre, novembre, décembre)

Date limite d'inscription :

Les dates seront définies en janvier 2022 (voir catalogue Infoma, Formco, RenoiRH-formation, fiches en cours de modification)

Durée :

2 semaines avant

2 jours

Lieu :

En classe virtuelle

Nbre de participants maximum :

12

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINRHU0004